

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage : Commune d'Avrieux

Objet du marché : Restauration du pont dormant de la redoute Marie-Thérèse (Monument Historique classé), commune d'Avrieux

LOT N°2 - CHARPENTE BOIS

Références en matière de restauration de charpente + Qualification : Qualibat 2393 - Restauration de charpente des monuments historiques ou Qualibat 2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien.

Date du marché : 3ème trimestre 2018

Montant du marché T.T.C. :

Imputation :

Marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Maîtrise d'œuvre :

E. U. R. L. d'architecture et patrimoine Dominique PERRON

Architecte d.p.l.g. - Architecte du Patrimoine - Historien de l'Art

281 rue jean de Styczinsky 73300 SAINT-JEAN DE MAURIENNE

Mob. : 06.80.70.78.38, fax : 04.79.83.24.67, Mail : dominique-perron@wanadoo.fr

EPURE – ARCHITECTURE & PATRIMOINE

Benoit CHAMBRE, architecte d.p.l.g.

1982 route de Montaugier 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Mob. : 06.20.80.02.72, Mail : contact@epure-architecture.fr

Maître d'ouvrage :

Commune d'Avrieux

154 rue de l'église

73500 AVRIEUX

tel. 04.79.20.33.16

mel. patrimoine@avrieux.com

Ordonnateur :

Monsieur le Maire d'Avrieux

Comptable public assignataire des paiements :

Mr le l'agent comptable de la trésorerie de Modane

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Agissant pour le nom et le compte de la société (1) :

Au capital de :

Ayant son siège social à :

Téléphone :

Télécopie :

Mobile :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société.

(2) remplacer, s'il y a lieu, par répertoire des métiers.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclaration listés dans le règlement de la consultation.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à :

Exécuter les travaux du lot désigné en page 1 du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 - PRIX

2-1 Montant du marché

Variation dans les prix, voir article 3.4 du CCAP

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du devis descriptif, quantitatif et estimatif est :

Montant hors TVA :

TVA au taux en vigueur de 20 % soit :

Montant TVA incluse :

Soit :

(En lettres)

2-2 Montant sous-traité

2-2.1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Pont dormant redoute Marie-Thérèse – Acte d'engagement – Lot n°2 - Charpente bois

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :
TVA au taux de 20 % soit:
Montant TVA incluse :

Soit :
(En lettres)

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date de la notification du marché.
Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

Le délai d'exécution des travaux du lot part de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

ARTICLE 4 - PAIEMENT

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

du compte ouvert au nom de :
à :
sous le numéro :
code banque :
code guichet :
clé :
(joindre un RIB ou RIP)

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Fait en un seul original
A : Le :

Signature de l'entrepreneur :
(+ mention manuscrite " lu et approuvé ")

VISAS

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Le :

La personne responsable du marché : **Monsieur le Maire** (signature)

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché

Le :

Signature de l'entrepreneur :

